



Sev'Infos

Communication de la Municipalité de Sévignac

Nouvelle équipe municipale



Absent sur la photo : Patrick VIGER

www.sevignac.bzh

N°113

Juillet
Août
Septembre 2020

Sommaire

Les échos de notre commune

● Pages 3 à 5

● Pages 14 à 16

Vie municipale

● Pages 6 et 7

Vie administrative

● Page 8

Vie sociale / Infos diverses

● Pages 9 et 10

Enfance / Jeunesse

● Page 11

Environnement / Cadre de vie

● Page 12

Animations / tourisme / loisirs

● Page 13

Édito



Lors du scrutin du 15 mars dernier, les électrices et les électeurs de Sévignac ont renouvelé leur confiance à tous les conseillers sortants et ont permis à de nouveaux candidats de pouvoir siéger au sein du conseil municipal de la commune.

Je tiens à remercier, en toute sincérité, les électrices et les électeurs qui se sont bien adaptés au nouveau mode de scrutin qui nous était imposé depuis les dernières élections ainsi qu'au contexte COVID émergent et au respect du protocole sanitaire du moment.

Cette élection nous a permis de former une équipe municipale dynamique, à votre service et qui saura répondre au mieux à vos préoccupations et à vos besoins légitimes.

Vous découvrirez, en pages 8 et 9 de ce bulletin, les différents secteurs géographiques de chaque conseillers et adjoints.

Adjoints et conseillers, suivant leur appartenance à une ou plusieurs commissions, pourront vous renseigner et répondre aux questions que vous vous posez.

Pour ma part, je suis prêt, comme c'est déjà le cas, à vous recevoir personnellement lors de mes permanences. Pour un meilleur accueil, le secrétariat se charge de planifier les rendez-vous.

Au niveau de Lamballe terre et Mer, notre collectivité sera représentée également dans cette institution incontournable, par les conseillers inscrits dans chaque commission et domaine de compétence.

Des projets pour Sévignac, il y en a beaucoup, il nous faut donc répondre aux priorités, au plus urgent parfois.

Les investissements 2020 sont essentiellement des reports afin de solder les programmes déjà entamés, et démarrer véritablement la salle multifonction.

Néanmoins, dès à présent les commissions vont commencer à réfléchir au développement de notre collectivité sur notre territoire mais aussi au sein de Lamballe Terre et Mer.

Globalement, on peut être satisfait de nos finances locales puisque nous pouvons investir, sans avoir recours à une augmentation des impôts, et cela, grâce à notre capacité d'autofinancement que nous dégageons.

Etant donné le vote tardif du budget suite au confinement, le détail des différents aspects financiers sera publié dans le prochain bulletin.

Nous continuerons, comme le précédent mandat, à vous informer et à communiquer via ce bulletin municipal tous les trimestres. Toutes vos suggestions seront les bienvenues et enregistrées auprès de notre secrétaire ou de la commission communication.

L'équipe municipale, ainsi que tous les salariés de la commune, en y incluant le personnel de l'école et les membres du C.C.A.S, tous s'efforceront, chacun suivant ses compétences, de satisfaire au mieux les besoins de la population de Sévignac et d'être à l'écoute de chacun.

Je réitère à nouveau, en y associant tous les adjoints et conseillers, nos sincères remerciements à toutes celles et ceux qui ont bien voulu nous confier cette mission prenante et exigeante certes, mais ô combien passionnante.

Très cordialement.

Yvon BERHAULT, le Maire.



Mairie de Sévignac

5 rue des Écoliers

22250 SÉVIGNAC

Tél. 02 96 84 92 01

Fax : 02 96 84 95 92

mairie.sevignac@wanadoo.fr

www.sevignac.fr

Directeur de la publication :

Yvon Berhault

Crédits photos :

Mairie de Sévignac, associations,
L'Hebdomadaire d'Armor.

Création et impression :

Imprimerie LE MAIRE
22230 MERDRIGNAC



DISTRIBUTION DE MASQUES



Dans ce contexte de pandémie de coronavirus, la municipalité de Sévignac a souhaité proposer un accès aux masques. Le port d'un masque grand public est préconisé dans certaines situations pour se protéger et protéger les autres. Une commande de masques en tissus de catégorie 1 a été effectuée le 21 avril

2020. A réception, les masques ont été mis sous plis et distribués par les élus sur l'ensemble de la commune. La répartition des masques par foyer a été établie selon les informations transmises lors du recensement de ce début d'année. Pour les habitants de résidences secondaires, la demande de masques doit se faire en mairie. Merci à chacun d'être prudent dans ce contexte de veille sanitaire et au-delà du port du masque, les gestes barrières et les règles de distanciation sociale restent la priorité pour éviter la propagation du virus.

AMENAGEMENTS ECOLE & MAIRIE



Tous les agents municipaux se sont mobilisés, accompagnés des enseignantes, pour mettre en place tout le protocole sanitaire nécessaire à la réouverture de l'école le 18 mai. Ce qui n'a pas été simple à mettre en oeuvre et reste encore à ce jour applicable.

- ✓ Respecter les règles de distanciation physique : installation de barrières pour l'accès à l'école et le déplacement des élèves au sein de l'école, mise en place de fléchage et de marquage au sol, de repositionnement du mobilier dans chaque classe.
- ✓ Appliquer les gestes barrières : lavage des mains,

port du masque, la ventilation des classes et autres locaux.

- ✓ Information et communication auprès du personnel et des parents.

La municipalité a équipé l'accueil de la mairie afin de recevoir le public dans des conditions sanitaires adéquates en protégeant les usagers et le personnel administratif.

Une plaque de plexiglass a été installée au-dessus du bureau de l'accueil, un sens de circulation a été mis en place. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition, sans oublier le ménage quotidien.



CURAGE PONCTUEL



Suite à l'hiver pluvieux, des fossés ont été saturés. Cela est dû aux fortes pluies, aux glissements de terrain et aux techniques culturales de certains agriculteurs aux abords des champs.

Ce problème avait déjà été abordé en commission érosion. Il avait été proposé que les propriétaires des champs concernés laissent des bandes enherbées ou des plantations en pied de parcelle pour capter le ruissellement et provoquer son infiltration.

En attendant que cela soit mis en place et afin de redonner aux fossés leurs fonctions, un curage ponctuel à différents endroits de la commune va avoir lieu à partir du mois d'août.



ÉQUIPE MUNICIPALE ET SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



**Yvon
BERHAULT,**
Maire

LES ADJOINTS :



Cécile ÉON

1^{ère} adjointe : déléguée au développement économique, tourisme, patrimoine et animation du secteur associatif. Référente auprès de LTM pour le développement touristique.



Gilles GOUVARY

2^{ème} adjoint : voirie, chemins d'exploitation et gestion des structures sportives. Référent auprès de LTM pour la biodiversité, les animaux nuisibles et les déchets ménagers.



Lisiane CHEVALIER

3^{ème} adjointe : affaires scolaires, fêtes et cérémonies, sports et des loisirs. Référente auprès de LTM pour la petite enfance, l'enfance et l'OISCL.



Patrick VIGER

4^{ème} adjoint : bâtiments communaux. Référent document unique, sécurité et défense, et auprès de LTM pour l'accessibilité.



Aurore LUCIENNE

Conseillère déléguée : information et communication. Référente auprès de LTM pour ces domaines.



Claudia BERTHEU

Conseillère déléguée : habitat intermédiaire, l'accueil de jour et affaires sociales. Référente auprès de LTM pour le CIAS.

LES CONSEILLERS



Patrick VIGER

Rue du manoir
Impasse des Hortensias
Place du 19 mars
Rue du Lavoir
Cachegrain
Rue des Ecoliers
La Chesnais
Les Champs d'Air
Les Roses
La Bécardière
Quenna



Gilles GOUVARY

Kerbras
La Vieille Porte
Le Pont Plisson
Les Champs
Quéneux
Le Château
Quéhéric
La Cour
La Mare Longue
La Charbonnette
L'Aulne
Le Beaujousse
Croix Boizard



Cécile EON

La Cour d'en Haut
Rue du fournil
Le Mezeray
La Douve
Guiternel
La Petite Lande
La Côte de Guiternel
Mauny
Pseul
La Gresse
Le Vau Gauffin
Launay Guérin
La Saule
Belêtre
Le Gay Nid
La Grande Clôture
La Petite Clôture
Carabouet
Le Carouge
La Touche Margaro
La Pierre



Lisiane CHEVALIER

Rue de la Forge
La Ville es Blanc
Les Tertres
St Cado
La Bouillère
L'Echalay
Les Portes
Le Traversin
La Ville es Jouhiers
La Noë



Mélanie TRAVERT

Heurteloup
La Ville Liard
Le Bois Liard
Le Chêne Vert
Saint André
Le Bois Raulet
Pembroc
Rougeul
La Martinais
Le Lézeul
Saint-Trillac



Serge BIGNON

Frilouze
La Ramerais
Permelin
Le Chambray
La Villéon
La Noë Fourré
La Doslaie
Le Badier
La Haie Neuve
Coquité
La Vallée Blossé



Aurore BOUGAULT

Nancolet
Lot. de Nancolet
Lot. des Camélias
Les Jardins
Lot. du Clos Taron
Rue du Stade
Rue des Rameaux
Rue de la Métairie
Impasse des champs clos



Pierre LESAGE

Le Bas Trouvra
Le Haut Trouvra
La Landelle Trouvra
Trouvra
Le Chêne Brulé
Les Roches
Le Chêne Etienne
Le Village
Le Moulin de Brondineuf



Claudia BERTHEU

Le Coëthieu
Le Bignon des Prés
La Petite Bichonnaie
La Grande Bichonnaie
La Guénochais
Le Petit Kerbras
La Ville Marie
Les Aulnais
La Métairie des Aulnais
Les Salles
Pirouette
Les Biochais



Stéphane MANIVEL

Le Clos Bâtard
Le Quingueul
Le Bignon de la Lande
Bellevue
La Croix verte
Le Billieu
La Touche Anizan
Badalin - Troduan
Le Glavet
Grillouan
Le Bordage
Le Clos Berhault



Christophe DUVAL

La Métairie d'en Haut
La Ville Maze
La Douettée
Le Feu
Saint Buc
Couédan
Kergueneuf d'en Bas
Kergueneuf d'en Haut



Géraldine FONTAINE

Pengly
Le Quinier
La Butte
Pengave
Pommelin
Les Raicinais
La Crételle
Les Granges
Le Printel
Quéméné
Les Fraïches
La Grange au Moines
La Ville Haute
Couéveneuc
Le Coudray
La Croix Charles
Allain
Le Goultier



Christelle HENRY

Sumilia - Millia
La Touche Joubin
La Ville Baron
Les Portes Lavats
La Fosselière
Le Grognet
La Ville Neuve
Le Chêne Tancret
Le Chauchix
La Hautière
La Ville es Brets
La Vigne
La Ville Durand



Benjamin CHRETIEN

Le Chêne Dé
La Brousserais
Le Bois Hallet
La Ville Perreux
La Croix Oréal
Limoélan
La Gatinais
Les Alleux

Réunion du conseil municipal de Sévignac

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2020

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits au budget principal pour un montant de 295 000 €.

Projet d'une nouvelle caserne de pompiers à Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle

Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle a actuellement un projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers. Il est demandé aux communes régulièrement desservies une participation financière aux

travaux. Participation au projet de financement de la nouvelle caserne à hauteur de 6 800 euros HT sur 4 ans soit 1 700 € HT par an.

Réunion du conseil municipal de Sévignac

SAMEDI 23 MAI 2020

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la séance s'est déroulée à huis clos.

Installation du Conseil Municipal, élections du Maire et des quatre Adjoints

Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux portant délégation de fonctions

Maire : 51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint : 15,84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Deux conseillers municipaux portant délégation de fonctions : 7,92 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Commissions communales, commission d'appel d'offres

Vote des membres de la commission d'appel d'offres et des commissions communales suivantes:

- Développement économique, tourisme, patrimoine et vie associative.
- Voirie, chemins d'exploitation et structures sportives.
- Affaires scolaires, sports et loisirs, fêtes et cérémonies.

- Bâtiments communaux, accessibilité, sécurité et défense.
- Information et communication.
- Affaires sociales, habitat intermédiaire et accueil de jour.
- Finances et Personnel.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Maire a pouvoir, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de

travaux, de fournitures et de services, pour un montant maximum de 5 000,00 € hors taxes, sous réserve que les crédits soient prévus au budget.

Réunion du conseil municipal de Sévignac

LUNDI 22 JUIN 2020

Centre Communal d'Action Sociale

Le nombre de sièges au conseil d'administration du C.C.A.S est fixé à 14.

7 membres désignés par le Maire : Mesdames Renée SECARDIN, Jeanine HENRY, Madeleine AUFRAY, Annick BERTHEU, Marie-Geneviève BERNARD, Isabelle CHRETIEN et Pascale LEBRET.

7 membres élus parmi les conseillers municipaux : Mesdames Claudia BERTHEU, Lisiane CHEVALIER, Cécile ÉON, Aurore LUCIENNE, Mélanie TRAVERT ; Messieurs Serge BIGNON et Pierre LESAGE.

Représentants de la commune dans les organismes extérieurs

✓ *Syndicat Départemental d'Électricité (SDE)* : Cécile ÉON, titulaire et Lisiane CHEVALIER, suppléante.

✓ *Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre (SMAP)* : Yvon BERHAULT, titulaire et Cécile EON, suppléante.

✓ *Défense-sécurité* : Patrick VIGER.

✓ *Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Caulnes-La Hutte-Quélaron (SMAEP)* : Yvon BERHAULT, titulaire et Cécile EON, suppléante.

✓ *Comité National d'Action Sociale (CNAS)* : Claudia BERTHEU.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2020

Malgré la suppression de la taxe d'habitation qui devrait être compensée en

totalité, maintien des taux 2019 des taxes directes locales pour l'année 2020.

Travaux de voirie dans le bourg de la Commune

Travaux d'enrobés à divers endroits dans le bourg de la commune : rue du Stade, lotissement des Camélias et à l'école.

Signature du devis de l'entreprise SARL LUCAS TRANSPORT TP pour un montant de 6 677,40 € HT.

Proposition d'achat de l'ancien Foyer Logement Personnes Agées (FLPA)

Suite favorable à la proposition d'achat du bâtiment sis « 8 rue des Ecoliers », ancien FLPA, pour un montant de 90 000 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018/64 concernant ce bâtiment.

Convention de gestion de la chasse

Renouvellement de la convention de gestion de la chasse avec la Société de Chasse prenant effet au 1^{er} août 2020 pour

une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction.

Projet éolien Biterne Sud

Signature avec l'entreprise ENEDIS, via le bureau d'études Bretagne Etudes d'une convention relative à la demande de travaux sur les parcelles communales ZP

192 et ZP 193 au lieu-dit « La Douettée » pour la pose d'une ligne électrique souterraine, avec les droits de servitudes afférents au projet.

Fond local de soutien aux TPE locales de LTM impactées par la crise du COVID19

Depuis la mi-mars, différents dispositifs d'aide ou d'accompagnement sont mis en place tant à destination des habitants, des associations que du monde économique.

Adhésion de la commune au fond local de soutien, dont la gestion est confiée à Lamballe Terre & Mer, et fixe sa participation à 6 € / habitant soit 6 702 €.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Inès BOTREL, le 8 janvier.
Kaëllig MARIN, le 6 avril.



Aucun MARIAGE

DÉCÈS

Geneviève COLLIN, le 15 avril.
Bernard ESNAULT, le 22 avril.
Hildegarde WEHDEKING épouse BIGNON,
le 12 mai.
Annick LEFFONDRÉ épouse DUVAL,
le 15 juin.



HOMMAGES

René REHEL, le 27 janvier.
Il avait œuvré au sein de la commune en tant que conseiller municipal, durant six mandats, de 1959 à 1995.

Eugène CRESTEL, le 25 février.
Ancien conseiller municipal, durant huit mandats, de 1965 à 2014 ; Adjoint de 1983 à 2008.



AGENCE POSTALE

L'agence de Sévignac est ouverte au mois d'**août**, du **lundi au vendredi de 10h à 12h**.



HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Horaires Août

fermée le jeudi a-midi, samedi matin
lundi au vendredi : 9h/12h30 - 13h30/17h
du 10 au 16 août : 9h/12h30 - a-midi fermé

Horaires du **service urbanisme** :

- ♦ **Fermé du 10 au 14 août.**
- ♦ en dehors de cette période :
9h - 12h du mardi au vendredi



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- ♦ Céline THOMINIAUX : construction d'un carport, « 15 Lot. des Camélias ».
- ♦ Benoit GUITTON : construction d'une maison individuelle, « 33 lot. Les Jardins de Nancolet ».
- ♦ Commune de Sévignac : construction d'une salle multifonctions, « 2, rue du Stade ».
- ♦ EARL C'Hoat Louarn : construction d'une porcherie, « 2 Heurteloup ».
- ♦ Violaine CHARLÈS : édification d'une clôture et construction d'un carport, « 24 lot. Les Jardins de Nancolet ».

DECLARATIONS PREALABLES

- ♦ SCI des ECOLES : création d'une dalle béton et changement des ouvertures, « 5 Les Jardins ».
- ♦ Stéphane HECK : changement d'ouvertures, « 3, rue du Lavoir ».
- ♦ Renée SECARDIN : reconstruction d'un muret, « 1 Lot. du Clos Taron ».
- ♦ Vincent BOTREL : construction d'un abri de jardin, « 9 Lot. des Camélias ».
- ♦ Aline MERCIER : construction d'un SAS d'entrée, « 13, rue de la Métairie ».
- ♦ Julien MAZEAU : construction d'un abri de jardin, « 5, rue du Stade ».
- ♦ Roza RAMDANI : Créations d'ouvertures, « 3 L'Aulne ».
- ♦ J-Christophe GÉRARD : Edification d'une clôture, « 14 La Chesnaie ».

CAUE  22

Les permanences CAUE de **Mme VIDELO, architecte conseil**, ont repris selon le cycle **des 2^{èmes} et 4^{èmes} mardi après-midi de chaque mois**, au 41 rue Saint Martin à Lamballe, **uniquement sur RDV** auprès de l'instructeur de votre secteur.

Mardis 8 et 22 septembre 2020.



DON DU SANG

La prochaine collecte aura lieu au **Foyer Rural de Broons de 14h à 18h30** :

le **lundi 21 septembre 2020**



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2020.

La **population officielle de Sévignac en 2020 est de 1114 habitants** soit une augmentation de 1,36 % par rapport à 2015.

Merci pour votre participation et pour le bon accueil que vous avez réservé aux agents recenseurs.



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le recours à la tentative de conciliation est le préalable à toute procédure pour les différends d'un montant inférieur à 5000 €.

Offrir les moyens aux citoyens d'être les acteurs de la résolution de leurs litiges.

C'est un moyen simple, rapide et gratuit pour régler les litiges de façon amiable. Venir à bout d'un conflit* en obtenant un accord amiable sans procès.

La fiche d'information sur la conciliation de justice est disponible en Mairie ou sur www.conciliateurs.fr

Horaires des **permanences** de proximité de M. **Jean-Pierre BLONDEL, conciliateur, sur RDV uniquement** (valables jusqu'à fin décembre, y compris juillet-août) :

- ✓ Yvignac La Tour, 1^{er} lundi du mois de 9h30 à 12h00 ☎ 02.96.86.01.59
- ✓ Caulnes : 1^{er} mardi du mois de 9h30 à 12h00 ☎ 02.96.88.70.30
- ✓ Evran, 1^{er} mercredi du mois de 9h30 à 12h00 ☎ 02.96.27.40.33

* *Exception faite des affaires pénales, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations.*



LAMBALLE TERRE & MER

Retrouvez les horaires d'été sur lamballe-terre-mer.bzh :

- ✓ des services de LTM
- ✓ des piscines communautaires
- ✓ des 10 espaces numériques sur le territoire
- ✓ les inscriptions à l'école de musique et de danse, aux centres de loisirs des mercredis

Mais aussi des informations sur ...

- ✓ le tourisme, la culture et les loisirs
- ✓ Bonjour Habitat et leurs permanences
- ✓ l'environnement
- ✓ les aides pour entreprendre
- ✓ les services Enfance Jeunesse
- ✓ le portail Famille

Infos également au 02.96.50.00.30



ELABORATION DU S.C.O.T.

En tant qu'habitants et premiers experts du territoire, vous êtes invités à vous exprimer à travers un questionnaire interactif, disponible jusqu'en septembre 2020, via le site de Lamballe Terre & Mer : www.lamballe-terre-mer.bzh, onglet « projet de territoire » puis « schéma de cohérence territoriale ».

Vos contributions alimenteront directement la phase diagnostic, première grande étape de l'élaboration de ce projet de territoire.



TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacances estivales approchent et de nombreuses personnes vont partir en vacances dans les prochaines semaines.

Malheureusement, l'Été est une période propice aux cambriolages.

C'est pourquoi il existe l'**Opération Tranquillité Vacances** pour les particuliers et l'**Opération Tranquillité Entreprise** pour les professionnels.

Pour plus d'information, vous pouvez vous rendre sur ces liens :

<https://www.cotesdarmor.cci.fr/actualites/operation-tranquillite-entreprises>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zoms/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>



lamballe-terre-mer.bzh
Communauté d'agglomération

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

COVID-19
**Aides aux entreprises,
associations...**

Tous les infos >

Besoin de plus de renseignements,
contactez nous !

economie@lamballe-terre-mer.bzh

02 96 50 00 30



TAXE DE SÉJOUR COMMUNAUTAIRE

Taxe de séjour = 1 seul contact

Tous les propriétaires de locations de vacances doivent assurer la collecte de la **taxe de séjour** communautaire à laquelle les touristes sont assujettis avant de la reverser à la collectivité. Toutes les catégories d'hébergement touristiques sont concernées (camping ; hôtels ; meublés de tourisme...). Cette ressource est affectée au développement touristique.

Renseignements auprès de la référente
Taxe de Séjour, **Natacha** ☎ 02.96.72.93.03
taxedesejour@lamballe-terre-mer.bzh

DISTRIBUS
POUR VOUS

Durant la saison estivale, le réseau **Distribus** s'adapte pour permettre aux habitants de **LTM** et aux touristes de profiter au mieux du territoire. Pour profiter de la côte, faciliter les déplacements et le stationnement dans Lamballe-Armor, Pléneuf-Val-André et Erquy, redécouvrir les petites cités de caractère.

Mais également, pour les déplacements au quotidien les services de transport à la demande des **Chrono's périurbains**.

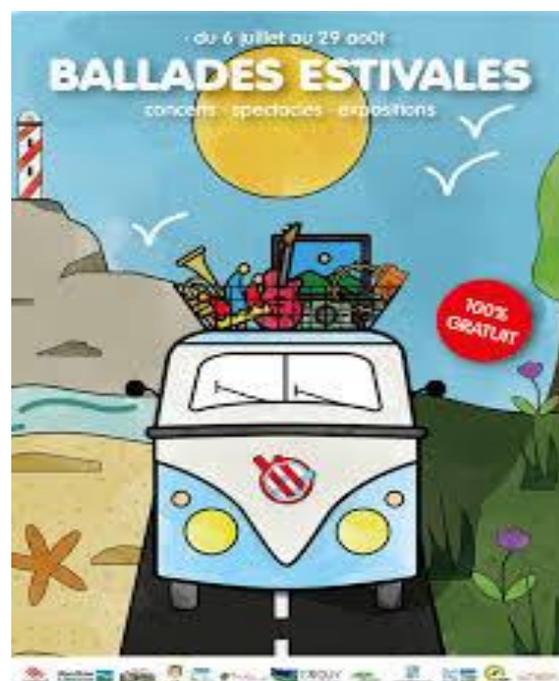
Guides horaires disponibles en mairie.

Pour plus de précisions sur l'ensemble de ces services contactez le **0800.18.10.10** ou sur distribus.bzh



BUREAU INFOS TOURISTIQUES

L'ensemble des **Bureaux d'Informations Touristiques** ont réouverts. Des mesures de sécurité et gestes barrières ont été mis en place pour vous accueillir en toute sécurité.
Infos sur www.capderquy-valandre.com



Du 6 juillet au 29 août
Concerts – spectacles – expositions
dans une douzaine de communes du territoire

Retrouvez la programmation complète sur
lamballe-terre-mer.bzh ou sur
capderquy-valandre.com



ÉCOLE COMMUNALE SERVICES / HORAIRES

La rentrée scolaire, pour les écoles maternelles et élémentaires, aura lieu **le mardi 1^{er} septembre 2020** à 8h45.

Horaires de cours : matin : 8h45-12h00
après-midi : 13h30-16h15

Madame Céline LE CORRE, **Directrice de l'école** publique de Sévignac, assurera des **permanences le vendredi 28 août** de 9h à 12h et le **samedi 29 août** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

GARDERIE

matin : de 7h15 à 8h45
soir : de 16h15 à 18h30



TRANSPORT SCOLAIRE

Pour toutes **réinscriptions** ou pour les nouveaux arrivants, les **inscriptions** au ramassage scolaire communal sont à **effectuer en Mairie, au plus tard le 14 août.**

Passée cette date nous ne pourrons assurer une place dans le car.



R.P.A.M

Lieux de jeux, de partage et d'échanges proposés aux enfants de moins de 4 ans.

Elisabeth CHAUVEL anime un atelier de motricité et un espace jeux le **mardi 1^{er}** et le **lundi 14 septembre**, à l'**espace Grand Clos** (près de la mairie) de 9h30 à 11h30, sur inscriptions (minimum 3 jours avant).

Renseignement complémentaire et planning ☎ 02.96.50.62.26

✉ rpam-lamballe@lamballe-terre-mer.bzh



LUDOTHÈQUE

Prêt de jeux **sur tout l'été, sur rendez-vous**
Accueil de ludothèque à Lamballe, dans la maison de l'enfance - 34 rue Jean Jaurès.

Contactez le **02.96.50.78.81** ou ludotheque@lamballe-terre-mer.bzh

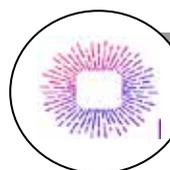


RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (garçons et filles) doivent s'inscrire en **mairie** le mois de leur 16^{ème} anniversaire. Se munir du livret de famille, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. La mairie remet une attestation de recensement. Ou effectuer la démarche sur **service-public.fr**.

Le recensement militaire permet :

- ↳ de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique
- ↳ d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- ↳ d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.



PASS CULTURE

Pass culture : 500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans.

Le Pass Culture est un dispositif du ministère de la culture qui permet à des jeunes de 18 ans de géolocaliser sur une application des événements culturels et de disposer d'un crédit de 500 € pour des pratiques ou des biens culturels.

Lamballe Terre & Mer, en adhérant à ce dispositif, leur permet de connaître l'agenda des spectacles du conservatoire, de s'inscrire aux stages ouverts aux amateurs*. Ces jeunes peuvent également payer les cours du conservatoire grâce à cette application, intégralement ou partiellement.

Pour y accéder : <https://pass.culture.fr>

* L'agenda culturel est sous réserve des mesures prises contre le Coronavirus.



BABYSITTING

Pour avoir accès au fichier de plus de 30 babysitteurs sur notre territoire, contactez dès à présent la **Structure Information Jeunesse** au **02.96.50.87.90** ou sij@lamballe-terre-mer.bzh



ANALYSES D'EAU

Prélèvement du 20/01/20 :

✓ La Villéon :
33 mg/l de nitrate PH = 7,1

Prélèvement du 07/05/20:

✓ Le Bourg
34 mg/l de nitrate PH = 8,6

NB : la norme de potabilité est de 50 mg/l en nitrate



A.L.E.C

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat anime le dispositifs de lutte contre la précarité énergétique pour Lamballe Terre & Mer baptisés SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie.

Ce service s'adresse aux habitants ayant des difficultés à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement. Il permet à tous de bénéficier d'une visite à domicile d'un ambassadeur spécialement formé, afin d'identifier les problèmes rencontrés dans le logement, et apporter des solutions concrètes et pérennes pour **diminuer les factures** et /ou **améliorer le confort du logement**.

Coupon SLIME disponible en mairie

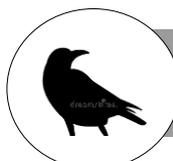
☎ 02 96 32 96 66 site : bonjour-habitat.bzh
mail : habitat@lamballe-terre-mer.bzh



LES NUISANCES

Les services de la mairie sont régulièrement sollicités pour des questions de voisinage, notamment concernant la **présence de chardons**, les **bruits de voisinage** et la **taille des haies ou pelouse**, les **nuisances des animaux domestiques** ...

Il nous apparaît nécessaire de rappeler que la réglementation en vigueur sur le territoire communal est celle émanant des services de la Préfecture. Afin d'éviter tout conflit, afin d'éviter tout accident, veuillez à **respecter cette réglementation**.



CHOUCAS DES TOURS

La prolifération du choucas des tours dans les Côtes d'Armor engendre depuis plusieurs années de très nombreux dégâts agricoles. Même sans indemnisation à la clé, il est **important que les agriculteurs touchés puissent déclarer et surtout chiffrer les dégâts occasionnés**, afin de nous permettre d'appuyer les demandes de dérogation (pour le choucas) et de classement en tant qu'**espèces nuisibles** pour les autres animaux.

Un **formulaire de déclaration de dégâts** est à remplir **par les agriculteurs**. Il peut être **envoyé par mail**. Ne pas oublier de bien cliquer sur "envoyer" une fois le formulaire complété.

Lien du formulaire à compléter :

<https://urlz.fr/dcMb>



FRELON ASIATIQUE

Depuis mars, les premiers nids ont commencé à apparaître (cycle de vie du frelon asiatique). Il est important qu'un nid soit détruit avant octobre.

En cas de présence d'un nid, **ne procédez pas vous-même à la destruction des nids**. Contactez votre mairie pour connaître la démarche.

Dans ce cadre, **Lamballe Terre & Mer prend entièrement en charge la destruction des nids (uniquement pour les frelons asiatiques)** sur son territoire, qu'il s'agisse d'une propriété publique ou privée.

Une plaquette détaillée est disponible sur le site lamballe-terre-mer.bzh

Frelon Asiatique

Frelon Européen





COMITÉ DES FÊTES

L'assemblée générale du comité des fêtes a eu lieu le 18 janvier 2020. Lors de cette réunion, le Président Jean-Yves FROUGET a établi le bilan de l'année 2019, en rappelant le beau succès des 30 ans du feu d'artifice.

A cette occasion, il a remercié toutes les personnes qui officient pour le bon déroulement des manifestations et a notamment récompensé les agents communaux, Hervé SÉCARDIN et

Cyrille HAMÉON, pour leur aide lors des fêtes ainsi qu'Aurore LUCIENNE pour la transmission des événements à la presse.

Il a présenté également les projets de l'année : les courses de vélo et le feu d'artifice qui malheureusement du fait de la pandémie de coronavirus ont été reportés à l'année prochaine.

Quelques projets pour la fin 2020 sont à l'étude.

CLUB DE GYM FÉMININE

Les cours reprendront à la rentrée tous les mardis soir à 20h00 à la Maison des associations et débuteront début septembre. Si vous souhaitez y participer, vous êtes les bienvenues.

Contacts et inscriptions auprès de :

Mme HAMONIC Isabelle : 02.96.84.91.12.

Mme GESRET Chantal : 02.96.84.95.05.

Mme HECK Isabelle : 02.96.84.96.81.

CALENDRIER DE FÊTES

15 AOÛT 2020 : Pardon de Rochereuil

15 SEPTEMBRE 2020 : Concours de boules ouvert à tous - Club des Aînés

Le comice agricole prévu à Lanrelas est reporté à septembre 2021.

Roulent, s'envroulent les moissons !

Roulent, s'envroulent les moissons, aux franges des champs et des villes

Et dans ces blés d'or qui s'empilent, l'été enferme ses chansons.

Le vent se perd à l'horizon, sur des nuages qui s'effilent.

Roulent, s'envroulent les moissons, aux franges des champs et des villes.

Le temps a laissé ses sillons, en un graphisme malhabile

Qui s'étire en lignes fragiles, sur les prairies de nos saisons.

Roulent, s'envroulent les moissons.

Marie Minoza

L'ÉCOLE

En ce début d'année 2020, toutes les classes sont allées au cinéma à Dinan dans le cadre de cinécole et elles ont assisté à un spectacle. Maël et Nolann nous ont raconté cet évènement :

« Nous sommes allés voir le spectacle « Nid de coucou » avec Raphaëlle et ses musiciens le 16 janvier à la salle de spectacle de Plénée-Jugon.



L'année dernière, ils étaient venus répéter dans la salle de motricité et les classes de GS-CP, CE1-CE2 et CE2-CM1 avaient créé un conte sonore enregistré sur un CD pour les élèves des trois classes. Cette année, toute l'école est allée écouter ou réécouter une dizaine de chansons. Nous étions très bien installés et nous avons été sages. Les déguisements de Raphaëlle étaient très amusants : la voyante, le carnaval, ...

C'était bien de revoir Raphaëlle et ses musiciens. A la fin du spectacle, Raphaëlle nous a donné un poster et un CD pour chaque classe. »

Malheureusement, les sorties se sont brutalement arrêtées.

A partir du 16 mars, l'école, comme toutes les autres en France, a été fermée à cause de la pandémie du coronavirus.

Elle a rouvert ses portes le 18 mai 2020 dans le respect du protocole sanitaire, ce qui n'a pas été simple à mettre en oeuvre. Les élèves ont été accueillis par groupe et sur volontariat. La classe de maternelle et le transport scolaire sont restés fermés.

Le 22 juin, les enfants ont repris le chemin de l'école avec les conditions d'accueil habituelles. Quelques

mesures ont toutefois été imposées comme la distanciation pour les élèves du primaire ou les récréations par classe. Le car communal a également repris son circuit.

Les enfants ont donc pu revoir leurs maîtresses avant les grandes vacances et retrouver leurs copains !

UN PROJET CIRQUE - RENTRÉE 2020-2021

Le cirque Gervais installera son chapiteau sur un terrain proche de l'école.

Ils seront en résidence dans l'école pendant une semaine et à l'issue de cette semaine, un spectacle auquel tous les enfants vont participer sera proposé aux familles.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DURANT LA VEILLE SANITAIRE



L'ECOLE, SUITE

L'année s'est clôturée en compagnie de M. Le Maire pour la traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves de CM2.

Ils sont treize élèves cette année à quitter l'école pour le collège : Jessie AMIOT, Chloé CANNON,

Mathilde COCHERIE, Ethan GOURDAN, Maël GUILLOT, Arthur JOSSE, Nolann LE TREIZE, Ewen LUCIENNE, Candice MEGRET, Yohen MILON, Océane ROUSSIN, Méline STECIUK et Tristan TENREIRO.



De gauche à droite : Tristan, Ewen, Arthur, Lisiane CHEVALIER, adjointe aux affaires scolaires, Yohen, Nolann, Ethan, Maël, Candice, Yvon BERHAULT, le maire et Céline LE CORRE, enseignante des CM2.

ALEXIS BOTREL : UNE GRAINE DE CHAMPION

Alexis, petit sévignacais d'à peine 8 ans, est passionné de vélo et en pratique depuis l'âge de 5 ans. Il est licencié à la « Team Pays de Dinan ».

Il aime autant le vélo sur route, qu'il pratique plutôt le printemps et l'été, que le cyclo-cross, ce qui l'oblige à avoir deux licences.

Même s'il adore s'entraîner, ce qui le motive c'est la compétition : « *J'ai déjà gagné des médailles, des gourdes, des maillots et des trophées* ».

En effet, Alexis a déjà participé à huit compétitions dont deux de haut niveau.

Le 15 décembre 2019, il a remporté à Saint Potan, le titre de Champion départemental des poussins (FSGT) en cyclo-cross. Cette première place lui a permis d'accéder au championnat de Bretagne à Pleyber-Christ. Ce championnat a eu lieu le 12 janvier dernier. Cette épreuve a été plus difficile pour Alexis car au-delà de la course, une épreuve nécessitait de porter son vélo. Grâce à son courage et sa détermination, Alexis a remporté cette course et a été sacré Champion de Bretagne ! Bravo et félicitations Alexis !

Du fait de la crise sanitaire, il n'a pas pu reprendre les entraînements et les compétitions sur route mais grâce à l'un de ses meilleurs supporters, son papa, il a pu s'entraîner avec lui.

Il va donc être prêt pour reprendre les compétitions au mois d'août et rêver de nouvelles victoires !





FUTURE SALLE MULTIFONCTION



Le permis de construire de la future salle multifonction est actuellement en cours d'instruction.